



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CM CHEMILLE 2 RUE DU DOCTEUR BARBARY 49120 CHEMILLE EN ANJOU

déclare et atteste avoir reçu la somme de 3 000 €.

MR COURANT ANTOINE, gérant de la société EURL A.C DECO, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 16 RUE DES PRES CHEMILLE MELAY 49120 CHEMILLE EN ANJOU, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	16 RUE DES PRES 49120 CHEMILLE EN ANJOU
Nombre de parts	300
Montant versé	3 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 17 janvier 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST06

Lu et approuvé
[Signature]

Crédit Mutuel

Anjou

Caisse de Crédit Mutuel
Chemillé

Société coopérative de crédit à capital variable
et à responsabilité statutairement limitée

2, rue du Docteur Barbary
49120 Chemillé en Anjou

SIREN 786 142 471

TVA intracommunautaire FR77786142471

n°ORIAS 07 003 758

Tél : 02 41 49 42 69